



Code de conduite des adultes – WSJ '27

Je vais:

- Traiter chacun avec équité, respect et dignité.
- Veiller à ce que toutes les personnes avec lesquelles j'interagis soient à l'abri de l'intimidation, de la maltraitance, du harcèlement et de la discrimination. Je signalerai tout comportement de ce type aux autorités locales compétentes (qui peuvent inclure le personnel du Jamboree ou les forces de l'ordre) ainsi qu'à Scouts Canada (SC) ou à l'Association des Scouts du Canada (ASC).
- Me souvenir que mon comportement doit toujours être manifestement sans danger pour les autres ; si j'ai le moindre doute sur la façon dont mes actions pourraient être interprétées, j'opterai pour la solution la plus prudente.
- Respecter l'espace personnel de chacun et demanderait la permission avant de toucher quelqu'un, et je m'assurerai que tout contact physique soit respectueux, sans danger et adapté à la situation.
- Encourager les gens à s'exprimer sur les questions liées, à la sécurité personnelle ou collective qui les préoccupe.
- Remettre en question, avec respect, les comportements ou les attitudes qui, selon moi, ne sont pas conformes aux valeurs du scoutisme.
- Protéger les renseignements personnels des autres, en les gardant en sécurité et les utilisant uniquement à des fins de scoutisme.
- Connaître et respecter les politiques de protection de la jeunesse de SC et de l'ASC, notamment : la règle des deux animateurs, les procédures de signalement obligatoires, les ratios animateurs-jeunes ainsi que les exigences appropriées en matière de sommeil et d'hygiène.
- Recourir à une discipline positive, en encourageant les bons comportements par le biais de discussions disciplinaires qui orientent les jeunes vers des solutions constructives, plutôt que de mettre l'accent sur les mauvais comportements.
- Pas procéder à l'échange de badges, des écussons ou d'autres objets de collection qu'avec des adultes.
- Aviser immédiatement le chef du contingent (HC) si des allégations sont formulées à mon encontre concernant la sécurité des jeunes, si je fais l'objet d'une enquête criminelle ou si je fais l'objet d'une enquête criminelle ou si j'ai été accusé d'une infraction au Code criminel du Canada ou dans un autre pays.
- Participer à toute évaluation menée par SC, l'ASC ou toute autorité locale, y compris le Jamboree, et je signalerai immédiatement toute violation du présent code ou des politiques de Scouts Canada à l'équipe de gestion du contingent CMT).
- M'acquitter des tâches et des responsabilités qui me sont assignées comme prévu.
- Informer un membre de l'équipe de gestion du CMT si je ne suis pas en mesure d'assurer un quart de travail prévu, de participer à un évènement ou de remplir les autres obligations qui m'incombent en tant que Chef de Patrouille (PUL) ou Membre de l'équipe internationale (IST).



Je ne vais pas:

- Enfreindre sciemment toute loi canadienne ou polonaise, ou celle de tout autre pays que le contingent pourrait transiter.
- Utiliser mon rôle dans le mouvement scout pour entrer en contact avec des jeunes membres de SC ou de l'ASC en dehors du mouvement scout.
- Enfreindre la règle des deux animateurs. Cela inclut tout contact individuel avec des jeunes, que ce soit en ligne ou en personne, y compris à l'intérieur d'un véhicule.
- Adopter une conduite ou un comportement inapproprié envers des jeunes, entretenir toute forme de relation inappropriée ou intime avec un jeune membre du mouvement scout, ou utiliser ma position au sein du mouvement scout pour exploiter ou faire pression sur un jeune.
- Banaliser ou rester passif face à des actes d'intimidation, d'abus, de harcèlement ou de discrimination.
- Recourir à des punitions ou à des mesures disciplinaires humiliantes, embarrassantes ou dégradantes, notamment en obligeant une personne à accomplir un geste en public, comme chanter, danser ou toute autre forme d'humiliation publique.
- Jurer ou utiliser un langage inapproprié devant des jeunes.
- Fumer, vapoter ou consommer d'autres produits du tabac en présence des jeunes.
- Consommer de la marijuana à des fins récréatives du cannabis ou toute autres substance illégale pendant le jamboree ou lors des activités qui y sont liées.
- Laisser la consommation d'alcool affecter mon comportement, mon jugement ou ma capacité à participer en toute sécurité aux activités liées au Jamboree.
- Me présenter sur le site du Jamboree sous l'influence de l'alcool, apporter de l'alcool sur le site du Jamboree ou dans d'autres zones du programme, ou fournir de l'alcool à des mineurs.
- Participer aux activités scoutées si je suis sous l'influence d'une substance quelconque.
- Compter uniquement sur ma réputation pour me protéger.
- Participer à des activités considérées comme interdites par SC et L'ASC



CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT: Les infractions à la présente politique seront signalées à l'équipe de direction exécutive (ELT) de l'équipe de gestion du contingent (CMT), ainsi qu'aux équipes « Safe Scouting » et « Jamboree Safe From Harm » de SC et de l'ASC, selon la nature de l'incident.

Je comprends que:

- Je peux recevoir un avertissement en cas de violation du présent code de conduite.
- Si je reçois plusieurs avertissements, je risque d'être renvoyé chez moi avant la fin du Jamboree. Dans ce cas, je devrai rentrer chez moi sans préavis et je ne serai pas remboursé pour le Jamboree. Je devrai également assumer tous les frais de voyage supplémentaires.
- Toute infraction grave au présent code de conduite peut entraîner mon renvoi prématuré, sans avertissement préalable et à mes frais. À titre d'exemple, et sans s'y limiter, figurent les violations graves suivantes :
 - Activités illégales en vertu de la législation canadienne ou de la législation étrangère applicable
 - Comportement sexuel inapproprié
 - Agression physique, maltraitance ou autres formes de violence
 - Violence psychologique ou verbale
 - Consommation de substances illégale en violation du présent code

N'oubliez pas : en respectant ce code nous contribuons à faire du Jamboree un événement sécuritaire, amusant et accueillant pour tout le monde! et accueillant pour tous. Tout le monde!

Je comprends que je devrai accepter le code de conduite du Jamboree lorsqu'il sera publié à l'approche de l'évènement.

Dernière mise à jour : 26 avril 2026